

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Indemnités du Percepteur**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

**Ont donné pouvoir et ont voté :**

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béligneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

**Est élu secrétaire de séance :**

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente expose qu'en application de l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements locaux.

L'arrêté précise, que cette indemnité est révisable chaque année ; en effet, sa base de calcul correspond à la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des dépenses d'ordre, afférentes aux trois exercices précédents.

Ces prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par le receveur ont un caractère facultatif.

En outre l'arrêté prévoit que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du conseil syndical. Madame la présidente estime nécessaire de prendre une nouvelle délibération suite au changement du comptable du Trésor public de Lagnieu intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Le comité syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**CONSIDERANT** les prestations de conseil et d'assistance effectuées par Monsieur Gilles RAMOND en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et que celles-ci ont un caractère facultatif.

**DECIDE** d'attribuer à Monsieur Gilles RAMOND pour la durée de ses fonctions une « indemnité de conseil » au taux de 100%.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Poursuite du poste d'assistante à**  
**temps complet**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain - Priay - Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

**Ont donné pouvoir et ont voté :**

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béliigneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

**Est élu secrétaire de séance :**

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de reconduire pour une durée d'une année, le poste de l'assistante recrutée en novembre 2008 pour assurer un mi-temps pour le SCOT et un mi-temps pour le CDRA.

Madame la Présidente indique que l'assistante continuera à assurer l'exécution des tâches courantes du syndicat, ainsi que celles pour le CDRA.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base de 35h par semaine. A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

**Le comité syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** la reconduction du poste d'assistante SCOT / CDRA à temps complet à compter du 3 novembre 2009 pour une durée d'un an.

**FIXE** la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base de 35h par semaine. A sa rémunération pourra s'ajouter le supplément familial de traitement ainsi que des frais de

déplacement comme il est dit précédemment.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux déclarations de vacance de poste et à faire les démarches nécessaires pour continuer à adhérer au POLE EMPLOI.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Reversement volontaire des quatre intercommunalités poste mi-temps assistante CDRA**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

Ont donné pouvoir et ont voté :

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béliigneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

Est élu secrétaire de séance :

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel et de Bugey – Vallée de l'Ain.

Cette mission exécutée en étroite collaboration avec l'animatrice générale du CDRA a pour objet :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Commissions / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement quatre intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces quatre EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une période d'un an allant du 3 novembre 2009 au 2 novembre 2010 ont été estimées à 14 700,00 € pour les charges salariales et 6 551,48 € pour les frais annexes.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de participation auprès des quatre intercommunalités à hauteur de 60% pour les frais de personnel et les frais annexes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec les intercommunalités dans le cadre de leur participation au financement du poste de l'assistante,

**DIT** que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget 2010,

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au recouvrement des cofinancements.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

**Annexe à la délibération n°3 :**

**Répartition estimative du financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 03/11/2009 au 02/11/2010 (soit 1 an)

	Dépenses Part CDRA	Recettes Part CDRA
<b>Charges salariales Part CDRA</b> (salaire brut + charges)	14 700 €	
<b>Frais annexes Part CDRA (1)</b>	6 551,48 €	
<b>Subvention régionale</b> Part charges salariales et frais annexes 40%		8 500,59 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de la Plaine de l'Ain (52,40 %)		6 681,47 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C du canton de Montluel (20,40 %)		2 601,18 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de Miribel et du Plateau (20 %)		2 550,18 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C Bugey Vallée de l'Ain (7,20 %)		918,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 251,48 €</b>	<b>21 251,48 €</b>

**RAPPEL :**

Estimation des dépenses globales de l'assistante à temps complet pour la période du 03/11/2009 au 02/11/2010 (1 an) :

- Charges salariales temps complet (salaires + charges) : 29 400 €
- Frais annexes : 13 102,96 €

**(1)** L'estimation des dépenses (13 102,96 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2008. Leur répartition était la suivante :

Téléphone-Internet : 3 448,96 €  
 Timbres 497 €  
 Déplacements secrétaire : 216,75 €  
 Fournitures : 450,37 €  
 Location photocop. et mobilier : 3 116,72 €  
 Location bureaux : 3 658,80 €  
 Copies : 1 714,36 €

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Arrondissement de Belley

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Canton de Lagnieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Demande de subvention Région**  
**Rhône-Alpes poste mi-temps**  
**assistante CDRA**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

Ont donné pouvoir et ont voté :

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béligneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

Est élu secrétaire de séance :

M. GREFFET (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCOT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes auprès de l'animatrice générale du CDRA :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Commissions / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtère.

L'assistante étant en contrat pour un an pour la période du 3 novembre 2009 au 2 novembre 2010, les frais salariaux ont été estimés à 14 700 € et les frais annexes 6 551,48 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.



**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

**Annexe à la délibération n° 4 :**

**Estimation détaillée du financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 03/11/2009 au 02/11/2010 (soit 1 an)

	Temps complet	dont part CDRA (au titre du volet animation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	29 400,00 €	<b>14 700,00 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	13 102,96 €	<b>6 551,48 €</b>
<b>TOTAL</b>	42 502,96 €	<b>21 251,48 €</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>8 500,59 €</b> (21 251,48 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>8 500,59 €</b>

(1) L'estimation des dépenses (13 102,96 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2008. Leur répartition était la suivante :

*Téléphone-Internet : 3 448,96 €*  
*Timbres 497 €*  
*Déplacements secrétaire : 216,75 €*  
*Fournitures : 450,37 €*  
*Location photocop. et mobilier : 3 116,72 €*  
*Location bureaux : 3 658,80 €*  
*Copies : 1 714,36 €*

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Reversement volontaire des quatre intercommunalités pour 2010 poste de Chef de Projet**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

Ont donné pouvoir et ont voté :

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béliègneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

Est élu secrétaire de séance :

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les quatre intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain-Côtière devaient reverser une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Madame la Présidente indique que pour 2010, le syndicat mixte fera une demande de subvention à la Région Rhône-Alpes. Elle souligne que cette mission CDRA bénéficiera d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Pour l'année 2010, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 64 816,21 €. Le reversement à opérer est de 16 204,05 € soit :

La Région Rhône-Alpes :	16 204,05 * 40,00% = 6 481,62 €
Part restant à charge des communautés de communes	9 722,43 €
La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	9 722,43* 52,40% = 5 094,56 €
La communauté de communes de Montluel :	9 722,43* 20,40% = 1 983,38 €
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	9 722,43* 20,00% = 1 944,49 €
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	9 722,43* 7,20% = 700,00 €

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey–  
Côtière–Plaine de l'Ain arrêté à la somme de 9 722,43 € pour l'année 2010,

**DIT** que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget,

**AUTORISE** la Présidente à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

## Annexe à la délibération n°5 :

## Estimation des dépenses attachées à la mission CDRA du chef de projet SCOT

<b>Salaire estimatif (brut + charges)</b> chargé de mission – 01/01/2010 - 31/12/2010 – tps complet	50 000,00 €
<b>Frais annexes réels 2008</b> <b>Période 01/01 au 31/12/2008</b> Téléphone-Internet : 3 448,96 € Timbres : 497 € Déplac. chargé mission : 1 930 € Fournitures : 450,37 € Location photocop. et mobilier : 3 116,72 € Location bureaux : 3 658,80 € Copies : 1714,36 €	14 816,21 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 816,21 €</b>
<b>Participation totale à 25%</b>	<b>16 204,05 €</b>
<b>Participation Région Rhône-Alpes (40%)</b>	<b>6 481,62 €</b>
<b>Participation par intercommunalités :</b> CC de la Plaine de l'Ain (52,40%) CC du canton de Montluel (20,40%) CC de Miribel et du Plateau (20,00%) CC Bugey Vallée de l'Ain (7,20%)	<b>5 094,56 €</b> <b>1 983,38 €</b> <b>1 944,49 €</b> <b>700,00 €</b>

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Demande de subvention région**  
**Rhône-Alpes pour 2010 – poste Chef**  
**de projet SCOT 25% CDRA**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

**Ont donné pouvoir et ont voté :**

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béligneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

**Est élu secrétaire de séance :**

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle souligne que le chef de projet SCOT intervient pour 25% de son temps de travail dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière et plus précisément sur les problématiques et enjeux liés au SCOT (habitat, urbanisme).

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, les frais liés au poste du chargé de mission ont été évalués à 16 204,05 €. Cette estimation ne concerne que la mission CDRA.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation du « volet urbanisation » du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

**Annexe à la délibération n° 6 :**

**Estimation détaillée du financement du poste de chef de projet SCOT pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 (soit 1 an)

		dont part CDRA 25% (au titre du volet urbanisation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	50 000,00 €	<b>12 500,00 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	14 816,21 €	<b>3 704,05 €</b>
<b>TOTAL</b>	64 816,21 €	<b>16 204,05 €</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>6 481,62 €</b> (16 204,05 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>6 481,62 €</b>

(1) L'estimation des dépenses a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2008. Leur répartition était la suivante :

*Téléphone-Internet : 3 448,96 €*  
*Timbres : 497 €*  
*Déplacements chargé de mission : 1930 €*  
*Fournitures : 450,37 €*  
*Location photocop. et mobilier : 3 116,72 €*  
*Location bureaux : 3 658,80 €*  
*Copies : 1 714,36 €*



Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Décisions modificatives sur le**  
**budget primitif 2009**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

**Ont donné pouvoir et ont voté :**

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Béligneux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

**Est élu secrétaire de séance :**

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Compte tenu des besoins administratifs, la Présidente propose d'effectuer les virements de crédits détaillés ci-dessous afin d'ajuster les crédits :

- **Réparation du vidéoprojecteur** (achat d'une lampe) :
- **Changement de dénomination sociale** (achat de tampons) :

6064 – Fournitures administratives	- 250,00
60632 – Fournitures de petit équipement	+ 200,00
6068 – Autres matières et fournitures	+ 50,00

- **Formation sur Logiciels CERIG suite à la mise à jour** (Comptabilité – Paie et Immobilisations)

6156 – Maintenance	- 2 400,00
61558 – Autres biens mobiliers	+ 1 300,00
6188 – Autres frais divers	+ 1 100,00

- **Etude Urbanisme commercial** (annonce au Journal Officiel)

6261 – Frais d'affranchissement	- 100,00
6231 – Annonces et insertions	+ 100,00

**- Pour le paiement de l'assurance du personnel :**

616 – Primes d'assurance	- 614,04
6455 – Cotisations pour assurance du personnel	+ 614,04

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical  
Séance du 08 Octobre 2009

**Objet de délibération :**  
**Accueil stagiaire 2009**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 02 octobre 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER et TRUCHON (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs ORSET, MOINGEON et CASTELLANI, Mesdames EXPOSITO et ROLLET (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur FERRY et Madame BLANCHET (C.C. de Pont d'Ain – Priay – Varambon)  
Messieurs BOURDIN et BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO et BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur BOLLINET et Mesdames GOY-CHAVENT, DUBREUIL et ZIVKOVIC (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur de la VERPILLIERE (Conseiller général)

**Ont donné pouvoir et ont voté :**

Madame REYMOND-BABOLAT (Maire d'Ordonnaz) à M. GLORIOD,  
Monsieur SIGOIRE (Maire de Bèlignieux) à M. DROGUE,  
Monsieur BATTISTA (Maire de Nievroz) à Mme SELIGNAN,

**Est élu secrétaire de séance :**

M. GREFFET (C.C de la Plaine de l'Ain)

La Présidente souhaite apporter quelques précisions concernant la délibération sur l'accueil de stagiaire prise en comité syndical du 30 mars 2009.

Il est prévu le versement d'une somme de 398,14 € par mois correspondant à 31,1 % du smic brut. Le Syndicat Mixte BUCOPA versera donc la somme totale de 1 592,56 € pour la durée du stage qui a eu lieu d'avril à fin juillet 2009.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le versement qui sera fait au titre du stage effectué durant 4 mois, d'avril à juillet 2009.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**